

19.00310

## Motion relative au projet de baisse de la TATFNB

En présence de 32 membres élus (sur 54 au total)  
16 excusés  
6 absents

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, réunie en Session ordinaire le 27 septembre 2019 sous la présidence de Philippe NOYAU

**Délibérant** conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

**Vu** l'article D. 513-1-13° du CRPM ;

**Vu** la délibération de la session de l'APCA n° 19-05 du 20 mars 2019 relative aux délégations d'attribution de la Session au Conseil d'Administration en son article 4 ;

**45 Millions d'euros en moins pour les Chambres d'agriculture.** C'est la proposition annoncée pour le projet de Loi de Finances pour 2020 : baisser les moyens du développement agricole pour ne le réserver qu'à ceux qui pourront se le payer.

Le gouvernement envisage une diminution de 15% de la TATFNB, qui finance le développement agricole conduit par les Chambres d'agriculture. Une telle diminution aurait des répercussions en cascade sur la mobilisation d'autres fonds publics (Région, Etat, Europe) et aurait un impact très lourd sur les 103 établissements du réseau Chambres d'agriculture. Le Conseil d'Administration de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, réuni le 11 septembre 2019, après en avoir délibéré, refuse toute diminution de cette taxe. Le Conseil d'Administration souhaite partager le projet stratégique du réseau des Chambres d'agriculture avec les pouvoirs publics dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de performance.

L'agriculture est à un tournant et ses acteurs sont prêts et déterminés à conduire les transitions économiques, sociétales et climatiques ambitieuses qu'attendent nos concitoyens et dont ont besoin les agriculteurs et les territoires. Les politiques publiques doivent accompagner ces transitions qui préparent l'agriculture de

### Siège Social

13 av. des Droits de l'Homme  
45921 ORLÉANS cedex 9  
Tél : 02 38 71 91 10  
Fax : 02 38 71 91 12  
Email : [accueil@centre.chambagri.fr](mailto:accueil@centre.chambagri.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Établissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 184 500 130 00028  
APE 9411Z

<https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr>

demain, tout en conservant la maîtrise de notre alimentation. C'est la mission des Chambres d'agriculture d'appuyer, au quotidien, le développement des entreprises agricoles, le développement forestier et le développement des territoires.

Pour accompagner l'agriculture et les territoires, les Chambres d'agriculture ont un projet stratégique. Les Chambres d'agriculture ont construit un projet à horizon 2025, à la hauteur des enjeux, ambitieux et conforme aux attentes sociétales.

Afin d'accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques et climatiques, afin de créer plus de valeur dans les territoires et afin de faire dialoguer agriculture et société, les Chambres d'agriculture s'engagent à :

- Rencontrer les 160 000 agriculteurs susceptibles de transmettre leur exploitation pour préparer l'installation d'un nouvel agriculteur ;
- Proposer à chaque agriculteur sur la base d'un audit individuel, un conseil stratégique ;
- Mettre en place 500 groupes thématiques d'agriculteurs innovants ;
- Accompagner les agriculteurs bio avant, pendant et après leur conversion
- Tous les trois ans, rencontrer chacune des 1258 intercommunalités.

La transition agroécologique ne se fera pas sans moyens. En proposant de réduire fortement et brutalement les moyens alloués aux Chambres d'agriculture pour l'exercice de leurs missions, le gouvernement remettrait en cause les transitions agricoles en cours et à venir. La TATFNB est un levier pour la mobilisation de financements. Sa diminution aurait un impact en cascade et affecterait d'autant plus le budget des Chambres d'agriculture. Il y a plutôt urgence à investir davantage et dès à présent pour éviter de faire grossir encore la dette environnementale et climatique.

C'est une « transition discriminante ». La proposition du gouvernement est plus que mal venue au moment où l'agriculture a besoin de moyens pour assurer ces transitions : le gouvernement propose de réserver les transitions uniquement pour la partie des exploitations agricoles qui auraient encore les moyens de se l'offrir. Diminuer la TATFNB, ce serait s'engager vers un développement agricole à deux vitesses : d'un côté, ceux qui pourraient acquitter un conseil technique, et de l'autre ceux qui comme aujourd'hui ont le plus besoin d'accompagnement...

Baisser la taxe : une fausse économie pour les agriculteurs. Cet accompagnement a un coût. Il est aujourd'hui financé par une taxe payée par les propriétaires agricoles et les exploitants. Parce que les Chambres d'agriculture sont un outil mutualisé au profit des agriculteurs, des forestiers, des collectivités et des territoires, les affaiblir financièrement, ce serait affaiblir cette mutualisation en renvoyant chacun, soit à l'absence de services et d'accompagnement, soit à des services nécessairement plus coûteux individuellement. Affaiblir les moyens des Chambres d'agriculture conduirait à une privatisation de fait du développement agricole.

Plusieurs centaines d'emplois sont en jeu. Parce que les Chambres sont parmi les employeurs les plus ruraux au travers de leurs 400 antennes locales, la baisse des moyens qui leur sont alloués rendrait inévitable la remise en cause de centaines d'emplois souvent dans les zones les plus rurales, emplois qui sont quotidiennement au contact des agriculteurs et des petites collectivités. Nous considérons qu'il s'agirait d'une décision centralisée, urbaine, qui générerait une déprise et un appauvrissement des territoires ruraux.

**Attaquer les Chambres d'agriculture, c'est attaquer le modèle agricole français !**

**Exige** le retrait immédiat de la diminution de la TATFNB dans le projet de loi de finance.

Cette délibération est adoptée avec :

- Nombre de voix POUR : 31
- Nombre de voix CONTRE : 0
- Nombre d'ABSTENTION : 1

Délibéré à Orléans le 27 septembre 2019

Le Président,  
Philippe NOYAU



